

PRIMATURE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1768 du 5 décembre 2023

Portant nomination des membres de la coordination nationale de la commission nationale de rationalisation de l'aide publique au développement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-517 du 20 août 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de rationalisation de l'aide publique au développement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la coordination nationale de la commission nationale de rationalisation de l'aide publique au développement, les représentants des administrations et institutions dont les noms et prénoms suivent :

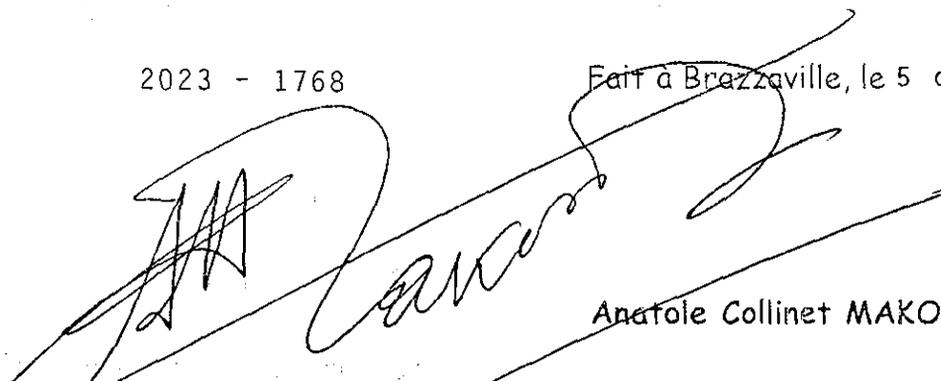
- André POH, secrétaire général du ministère en charge des affaires étrangères ;
- William BOLO, représentant du ministère en charge de la coopération internationale ;
- Jean Claude IWANGA, directeur général du budget ;
- Jean Paul TOTO, représentant de la présidence de la République ;
- Jean Baptiste DIATHOUD, représentant de la Primature ;
- Antoine NGAKOSSO, représentant du ministère en charge de l'aménagement du territoire ;
- Reich Fresney TSOUMOU, représentant du ministère en charge du contrôle d'Etat ;
- Bertille Ida Chantal MAPOUATA, représentant du ministère en charge de l'économie et des finances ;
- Marcelin Richard ELENGA, représentant le ministère en charge du développement durable ;

- Jean Bernard MALOUKA, représentant du conseil économique, social et environnemental ;
- Lucien BANGA, représentant du conseil économique, social et environnemental ;
- Jean Noel NGOUEDI MAKITA, représentant du conseil économique, social et environnemental ;
- Pascal ITOUA OYONA, secrétaire général de la fondation société nationale des pétroles du Congo, représentant les partenaires non étatiques ;
- Félix BANTATOU-OUMBA, président du cadre de concertation des réseaux d'organisation de la société civile, représentant la société civile ;
- Rock Borgia OTOU-NGOUNZA, coordonnateur du mécanisme spécial de dons au profit des populations autochtones et communautés locales, représentant des populations autochtones ;
- Calixte TABANGOLI, président de l'association professionnelle des établissements de crédits, représentant des établissements de crédits ;

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1768

Fait à Brazzaville, le 5 décembre 2023

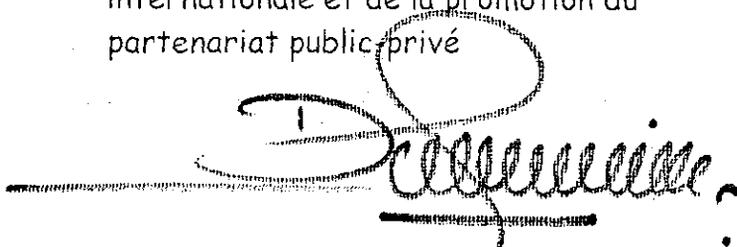

Anatole Collinet MAKOSSO

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

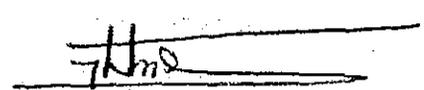
Le ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale

Le ministre de la coopération
internationale et de la promotion du
partenariat public-privé


Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS


Denis Christel SASSOU-NGUESSO

Le ministre de l'économie et des finances


Jean-Baptiste ONDAYE